

## Premiers éléments à fournir pour l'ouverture d'un DOSSIER DE SUCCESSION

### Eléments d'état civil

- 1 original de l'acte de décès
- Le livret de famille du défunt (la photocopie sera faite sur place)
- La copie du contrat de mariage du défunt (si vous êtes concerné)
- La copie de la pièce d'identité de tous les héritiers
- Le document d'état civil rempli par chaque héritier (à télécharger sur le site de l'Etude)
- Le RIB de chaque héritier sur lequel il y a lieu d'apposer votre signature

### Eléments d'actif

- Les titres de propriété des biens immobiliers appartenant au défunt (sauf si les actes sont à l'Etude)
- L'avis de valeur des biens mobiliers et immobiliers (s'il a été effectué)
- La copie d'un relevé de compte de chaque banque du défunt (et de son conjoint)
- La copie d'un courrier de chaque caisse de retraite et mutuelle
- Les coordonnées des organismes d'assurance vie
- La copie de la carte grise du (ou des) véhicule(s) du défunt (et de son conjoint)

### Eléments de passif

- La copie de la facture des frais funéraires
- La copie de la dernière taxe foncière, taxe d'habitation, IRPP
- Les coordonnées de la maison de retraite (s'il y a lieu)
- Les coordonnées du (ou des) organisme(s) de prêt (s'il existe des prêts en cours au nom du défunt et/ou son conjoint)

**L'analyse complète du dossier sera effectué par votre notaire lors du rendez-vous d'ouverture.  
A ce moment, un acompte sur frais de 500,00 € vous sera par ailleurs demandé.**